

**PRO-ECONOMY.VS**  
**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-2023**

Chères et chers membres,

Depuis notre dernière assemblée générale du 29 septembre 2022, votre comité s'est réuni à 4 reprises.

Le projet de réforme de la Loi fiscale valaisanne, la problématique des remboursement des aides dites « à fonds perdu » et les séminaires ont été les principaux thèmes de discussion.

## **1 RÉFORME DE LA LOI FISCALE VALAISANNE**

Votre comité a participé en collaboration avec la CVCI à la procédure de consultation relative à la réforme de Loi fiscale valaisanne. Nous avons fait de nombreuses remarques et propositions d'amélioration. Celles-ci concernaient notamment la réduction de la valeur locative en cas de sous-utilisation ainsi qu'une exonération partielle des revenus de l'activité pour les personnes au bénéfice d'une rente AVS.

## **2 REMBOURSEMENT DES AIDES DITES « À FONDS PERDU »**

Suite aux informations transmises par le SETI aux fiduciaires et aux bénéficiaires d'aides à fonds perdu, votre comité a eu de nombreux contacts avec GastroValais ainsi qu'avec des membres du Grand Conseil.

Il s'agissait et s'agit toujours de savoir dans quelles circonstances ces aides, que l'on croyant être à fonds perdu, doivent être remboursées. Il règne toujours une très grande incertitude, malgré le fait que les démarches entreprises, en particulier par GastroSuisse, pour définir des exceptions ont tout récemment abouti à l'exclusion des états de fait suivants :

- Départ à la retraite de l'entrepreneur.
- Incapacité de travail avérée de l'exploitant/e rendant toute activité commerciale impossible à long terme.
- Décès de l'entrepreneur.

Ces exceptions ne concernent pour l'instant que les entreprises individuelles. Dans les cas précités, l'administration devrait renoncer à demander le remboursement des aides à fonds perdu ou, au moins, réduire le montant du remboursement.

Des démarches politiques sont toujours en cours, aussi bien en Valais qu'à Berne, et nous vous tiendront bien entendu au courant de l'évolution de la situation.

## **3 LES SÉMINAIRES 2022-23**

L'exercice 2022-23 a été particulièrement riche en séminaire avec pas moins de 11 manifestations. En sus des traditionnels et toujours très appréciés « update » qui ont eu lieu en février, nous avons organisés 4 séminaires « 5 à 7 » gratuits dans le haut et le bas. Cette formule a connu un franc succès et sera reconduite en fonction de l'actualité.

## **4 LES SÉMINAIRES 2023-24**

La préparation des prochains séminaires nous a naturellement aussi occupé et je vous prie de prendre note des dates suivantes :

- 31.10.2023 : Contrôle restreint à Sierre
- 11.12.2023 « 5 à 7 » Réforme de l'AVS à St Maurice.

Le programme 2024 n'est pas encore fixé mais les updates y figureront en bonne place.

## 5 LES RELATIONS AVEC LE SCC

Nous avons rencontré les responsables du SCC le 20 janvier 2023 et pu discuter de divers thèmes, notamment des problèmes liés au programme pour l'impôt à la source ainsi que du multi-adressage, que nous appelons de tous nos vœux depuis le siècle dernier.

Le 4 août dernier, nous avons pu partager un moment très convivial avec M. Beda Albrecht et son équipe, que nous avons tenu à remercier chaleureusement pour son écoute durant toutes ces années.

Je profite de l'occasion pour remercier M. le nouveau Chef du Service des contributions M. Mischa Imboden, pour sa présence ce soir. Tout le comité se réjouit de pouvoir poursuivre des discussions constructives avec son service.

## 6 CHANGEMENT AU SEIN DU COMITÉ

Finalement, je remercie M. Simon Mangisch, qui a quitté notre comité fin 2022, pour le travail et l'amitié partagés durant ses trois années passées au sein du comité.

Et c'est avec grand plaisir que je souhaite officiellement la bienvenue à M. Philipp Pfamatter, qui a effectivement déjà pris ses fonctions au début 2023.

\* \* \* \* \*

Je ne peux naturellement pas terminer ce rapport sans remercier les membres du comité pour leur engagement, avec un merci tout particulier à Sébastien et à son équipe pour son travail.

Sion, le 28 septembre 2023

